

commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-deuxième session

Siège de la FAO, Rome, 29 juin – 4 juillet 2009

LISTE DES AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À L'ÉTAPE 5

La Commission est invitée à adopter en tant que *Projet de norme*, *Code d'usages* ou autres recommandations, un certain nombre d'*Avant-projets de textes* soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. Ces textes sont énumérés à l'appendice et, une fois adoptés, seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires des gouvernements et examen par les Comités du Codex compétents.

APPENDICE

AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À L'ÉTAPE 5

Organe du Codex	Objet	Document de référence	Notes
CCASIA	Avant-projet de norme régionale pour la farine de sagou comestible (N06-2007)	ALINORM 09/32/15, par. 76 et Annexe V	
CCFO	Avant-projet d'amendement au Code d'usages pour l'entreposage et le transport des graisses et des huiles comestibles en vrac : Avant-projet de critères pour évaluer l'acceptabilité de substances en vue de leur inclusion dans une liste de cargaisons précédentes acceptables	ALINORM 09/32/17, par. 55 et Annexe III	
CCFO	Avant-projet d'amendements à la Norme Codex pour les huiles végétales portant un nom spécifique : inclusion de la stéarine de palmiste et l'oléine de palmiste	ALINORM 09/32/17, par. 85 et Annexe IV	
CCPR	Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides	ALINORM 09/32/24, par. 79, 91, 116 et 124 et Annexe IV	
CCPR	Avant-projet de révision de la classification Codex des produits destinés à la consommation humaine et animale : Propositions pour huit groupes de produits : légumes bulbeux, autres que les cucurbitacées ; baies et petits fruits ; champignons comestibles ; agrumes et oléagineux	ALINORM 09/32/24, par. 146, Annexe IX	
CCRVDF	Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires	ALINORM 09/32/31, par. 80 et Annexe IV	